



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2023**



Chemin suspendu des gorges de la Diosaz

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Année de tous les extrêmes, 2023 a été marquée par une importante sécheresse au cours de l'été, mettant à rude épreuve les réserves hydriques, et une crue exceptionnelle à l'automne rappelant la force imprévisible de nos cours d'eau de montagne.

Ces événements ont mis en lumière la nécessité d'adapter en permanence nos stratégies et nos actions pour protéger les populations et préserver les milieux naturels.

En tant que gestionnaire des ouvrages de protection hydraulique, le SM3A a intensifié ses efforts pour faire face à ces défis, tout en maintenant son engagement en faveur de la préservation des écosystèmes. La mission du SM3A ne se limite pas à la réaction face aux aléas naturels, elle inclut également la prévention et l'anticipation.

En 2023, nous avons redoublé d'énergie auprès des collectivités locales et des citoyens, afin de mieux préparer notre communauté aux défis environnementaux.

Ce rapport d'activité détaille les nombreux projets menés à bien, de la maintenance régulière à la mise en œuvre des ouvrages. Vous y découvrirez également les partenariats qui ont été renforcés et les collaborations fructueuses qui ont vu le jour, témoignant de la volonté d'agir ensemble pour un avenir plus sûr et durable.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires, nos équipes sur le terrain, et les habitants pour leur soutien indéfectible et leur engagement.

Plus que jamais convaincu que le changement climatique qui s'impose tous les jours davantage, nous pousse à devenir des citoyens actifs plutôt que des spectateurs passifs de l'évolution de nos pratiques, je demeure attentif aux réalités du territoire afin de concilier les besoins, et surtout guider le SM3A vers un avenir ambitieux bien qu'empreint d'humilité.

Ensemble, continuons à bâtir des solutions résilientes et à protéger notre environnement.

Bruno Forel
Président du SM3A

LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE

Situé au cœur des Alpes le bassin versant de l'Arve est un territoire aux multiples facettes, tant sur le plan géographique qu'écologique.

Ecosystème complexe et précieux, il nécessite une attention particulière et des efforts concertés pour sa préservation. Face aux défis du changement climatique et de la pollution, le SM3A mène une approche intégrée et proactive, plus que jamais nécessaire.

437 torrents et rivières constituent le réseau hydrographique sur le bassin versant de l'Arve

2600 km de linéaire de cours d'eau sous gestion du SM3A

2074 km² soit la surface du bassin versant de l'Arve couvrant plus de la moitié du département de la Haute-Savoie

75 m³/s soit le débit moyen de l'Arve à Genève

13 intercommunalités





Le Léman

Thonon-les-Bains

Suisse

Genève

Annemasse

La Menoge

L'Arve

Bonneville

Cluses

Le Ciffre

Le Borne

Sallanches

Chamonix
Mont
Blanc

L'Arve

Annecy

5

Italie

LES MEMBRES DU SM3A

Le SM3A regroupe des élus de l'ensemble du bassin versant de l'Arve. Son comité syndical est composé d'élus des 13 établissements de coopération intercommunale du territoire.



LES COMITÉS DE RIVIÈRE

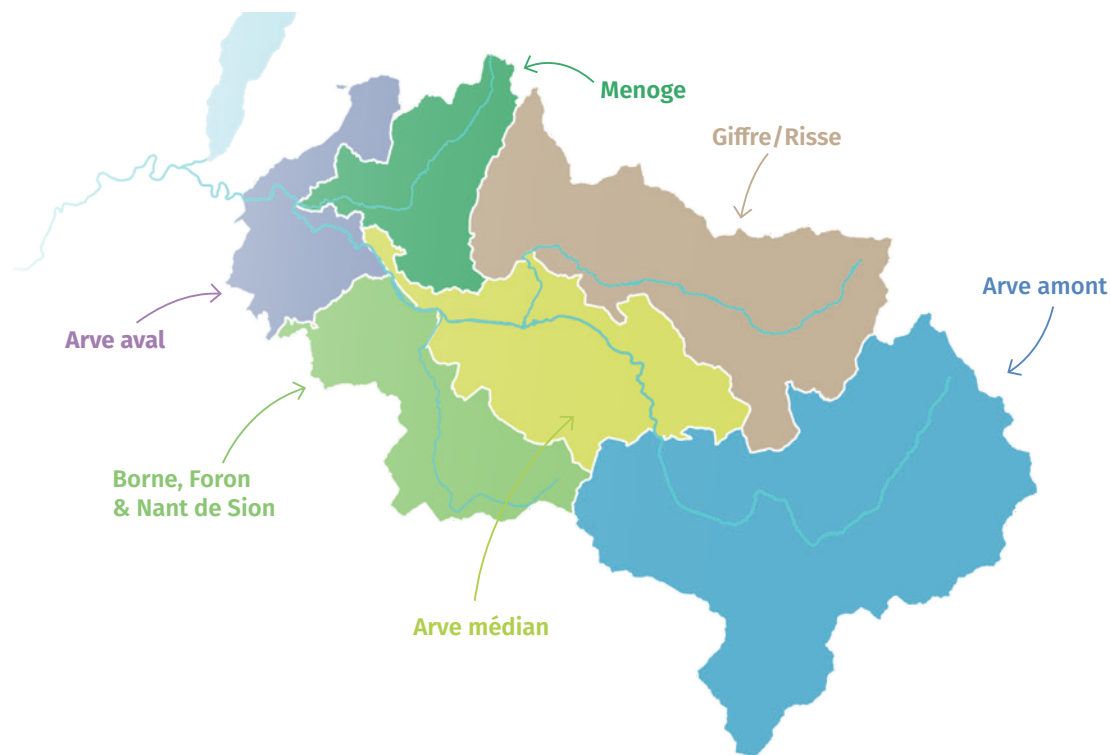
Qu'il s'agisse d'inondation ou de qualité des milieux, la mise en œuvre d'une gestion concertée à l'échelle du bassin versant de l'Arve doit reposer sur une organisation pérenne.

Afin de permettre la meilleure concertation possible, le SM3A a mis en place des espaces de dialogue géographiquement calqués sur les principaux sous-bassins hydrographiques et qui définissent les 6 comités de rivières.

Ce sont des instances de concertation et d'information qui peuvent réunir des élu(e)s du territoire concerné, des personnes qualifiées selon la thématique abordée.

Ces comités consultatifs non décisionnels permettent, à une échelle plus locale de :

- recueillir les besoins du territoire,
- présenter les dossiers, le budget ou encore la programmation annuelle des actions à mener sur le secteur.



LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

Structure publique chargée de programmer et mettre en œuvre, à l'échelle du bassin versant de l'Arve, des actions dans les domaines de la prévention des inondations, de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que de la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Le SM3A est un établissement public solidaire qui joue un rôle central dans la définition de la politique locale de l'eau et favorise sa mise en œuvre en assurant la coordination générale, l'animation le conseil auprès des partenaires et en réalisant des actions.

Le syndicat assure la gouvernance et la planification en portant les grands plans stratégiques tels que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arve ou encore la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation).

Il décline les grandes orientations définies à travers les programmes d'actions techniques et financières : le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) de l'Arve, le Contrat Global ou encore le Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles Alluviaux.

En exerçant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour ses membres, il intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve soit un territoire de 2074 km² qui s'étend sur 93 communes, du Mont-Blanc au Léman.

Le SM3A est un EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) dont les missions ont été clarifiées par décret en 2015 (décret 2015-1038 du 20 août 2015 - Art. 213-12 du code de l'environnement) à l'échelle de 105 communes de la Haute-Savoie. Il assure également des missions relevant d'un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).



LA TAXE GEMAPI

Depuis quelques années, une ligne fiscale « GEMAPI » est inscrite sur les avis d'impositions des habitants de la vallée de l'Arve. La décision de son application est laissée à la décision de l'EPCI à fiscalité propre concerné.

Elle découle d'une décision de l'État de rendre obligatoire l'exercice d'une mission par les collectivités locales : la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Pour répondre à cet enjeu, les établissements de coopération intercommunale du territoire ont transféré dès 2017 cette compétence au SM3A selon une logique de solidarité financière à l'échelle du bassin de l'Arve. Avec l'acquisition de cette compétence, le SM3A a pris une place stratégique et porte désormais une très forte responsabilité en matière de gestion des inondations et de maintien du bon état écologique des milieux qui s'accompagne logiquement de charges importantes, en particulier pour le financement de nouveaux aménagements des systèmes d'endiguement et leur entretien.

De sa création en 1994 et jusqu'en 2017, le financement du SM3A était assuré par les contributions de ses collectivités membres. Pour préparer la mise en place de la GEMAPI (organisation et prospective sur les actions à mener), les besoins financiers du SM3A ont

évolué et la taxe GEMAPI a alors été activée en 2017 pour une moyenne de 16 €/hab./an.

En 2022, le SM3A et ses partenaires ont validé une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qui concrétise un travail de priorisation des dépenses en répondant aux obligations liées à la GEMAPI. La décision de passer la taxe à 17,50 €/hab./an a alors été validée par l'assemblée.

Cette expression de la participation par habitant n'est cependant qu'indicative.

La taxe GEMAPI est en réalité indexée sur la valeur foncière des communes et répartie entre contribuables assujettis à la taxe sur le foncier bâti / non bâti et la contribution financière des entreprises.



BILAN

FINANCIER

Le budget 2023 est consacré essentiellement à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui constitue le bloc commun de compétences, et dans une moindre mesure aux compétences optionnelles (Arve Pure, Fonds air, l'animation du Plan de Protection de l'Atmosphère).

Le fonctionnement

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 5 545 043 €.

Au niveau du bloc commun de compétences GEMAPI, les dépenses d'entretien des cours d'eau représentent 40% des dépenses réelles de fonctionnement, les études de fonctionnement 6%, les charges de personnel 41%.

L'endettement étant maîtrisé, les charges financières ont diminué tant en valeur qu'en pourcentage par rapport à 2019 (passage de 287 k€ à 117 k€, et de 7% à 3% des dépenses réelles).

Les contributions des structures membres sont présentes au sein de la section de fonctionnement mais servent aussi bien à financer le fonctionnement que l'investissement. Le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, mais aussi du département de la Haute-Savoie, de la région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat et du FEDER représentent une aide importante pour le SM3A (environ 9% des recettes réelles de fonctionnement).

L'essentiel des dépenses et recettes des compétences optionnelles relèvent de la section de fonctionnement (hormis le ver-

sement des primes du Fond air bois) : elles concernent essentiellement les dépenses de personnel pour les agents concernés, les dépenses de communication et d'animation liées, ainsi que les études techniques pour ARVE PURE. Le financement est assuré par les signataires de chacun des dispositifs.

L'investissement

En 2022, les dépenses réelles d'investissement ont atteint 6 764 127€.

Au niveau du bloc commun de compétences, les dépenses relatives aux travaux sous maîtrise d'ouvrage du SM3A représentent 3 509k€ soit 59% des dépenses réelles d'investissement de la GEMAPI. Les dépenses réalisées pour le compte de tiers (essentiellement dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage unique) représentent 5% des dépenses réelles d'investissement (310k€), les études 10% (586k€).

Le SM3A est endetté à un peu moins 10 M€ au 31 décembre 2022. Le montant remboursé en capital au titre des échéances d'emprunt a fortement diminué entre 2019 et 2023, passant de 1 379k€ à 959k€.

Les subventions apportées dans le cadre des programmes pluriannuels que sont les PAPI, le contrat global, le contrat de territoire ENS alluvial ou le contrat vert et bleu représentent 55 % des recettes d'investissement.

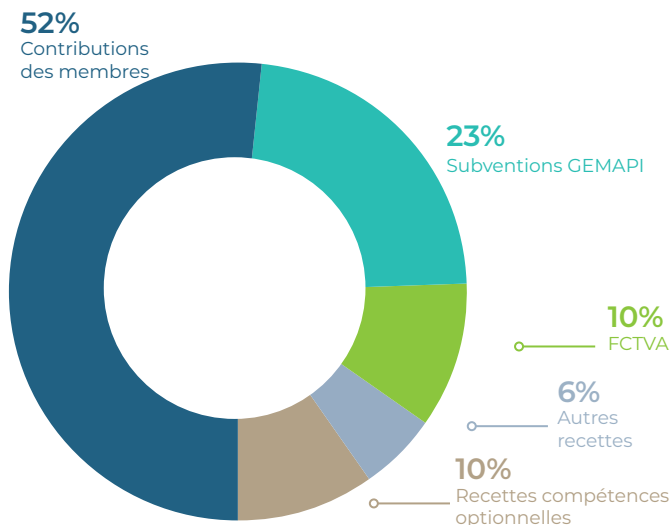
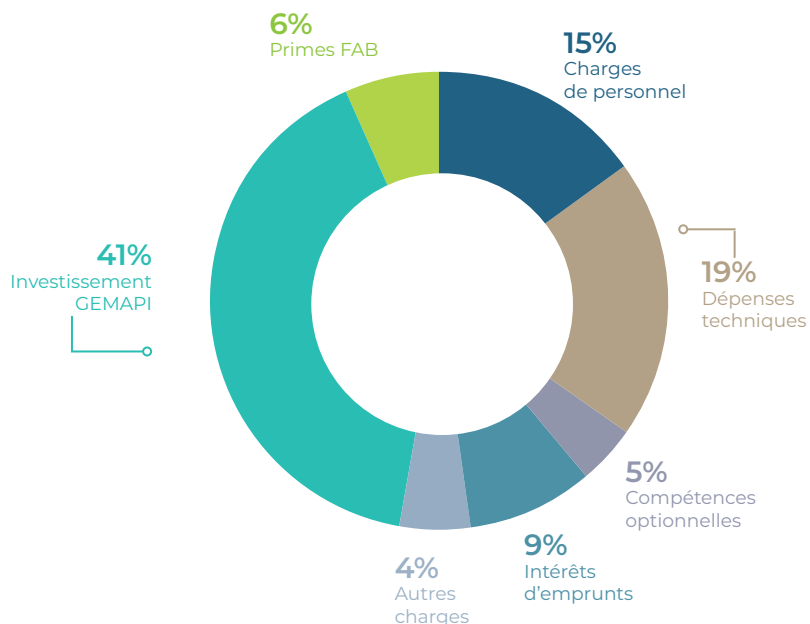
Au niveau des compétences optionnelles, 796k€ ont été versés aux bénéficiaires du Fonds Air Bois.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dépenses

Compte-tenu des missions exercées par le SM3A, l'essentiel des dépenses relève de l'investissement.

Pour la section de fonctionnement les dépenses réalisées représentent **6 436 639 €**.
 Pour la section d'investissement, les dépenses réalisées représentent **9 023 533 €**.



Recettes

Les recettes du SM3A dépendent des contributions des membres sur la base de la taxe GEMAPI. Le SM3A a par ailleurs un effet levier qui lui permet de mobiliser des subventions, notamment de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département, de l'Etat et d'autres partenaires.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le bilan de l'année 2023 des ressources humaines peut se traduire par certains chiffres clés caractérisant l'expertise, la technicité et l'ingéniosité du SM3A.

L'organisation du syndicat a poursuivi son évolution en recrutant 4 agents. Ainsi au 31 décembre 2023, pour assurer les missions du bloc commun de compétences et les compétences optionnelles, le SM3A employait 38 agents.

En 2023, les agents ont suivi un total cumulé de 113 jours de formation

Séminaire interne

Le séminaire interne s'est tenu en décembre 2023 sur le plateau de Plaine Joux.

Moment important de cohésion, les échanges ont été fructueux sur les projets du syndicat, l'occasion également de refaire un point sur les objectifs du syndicat et ses projets à court, moyen et long terme.



Challenge inter-entreprises juillet 2023



11

contractuels sur
emploi permanent

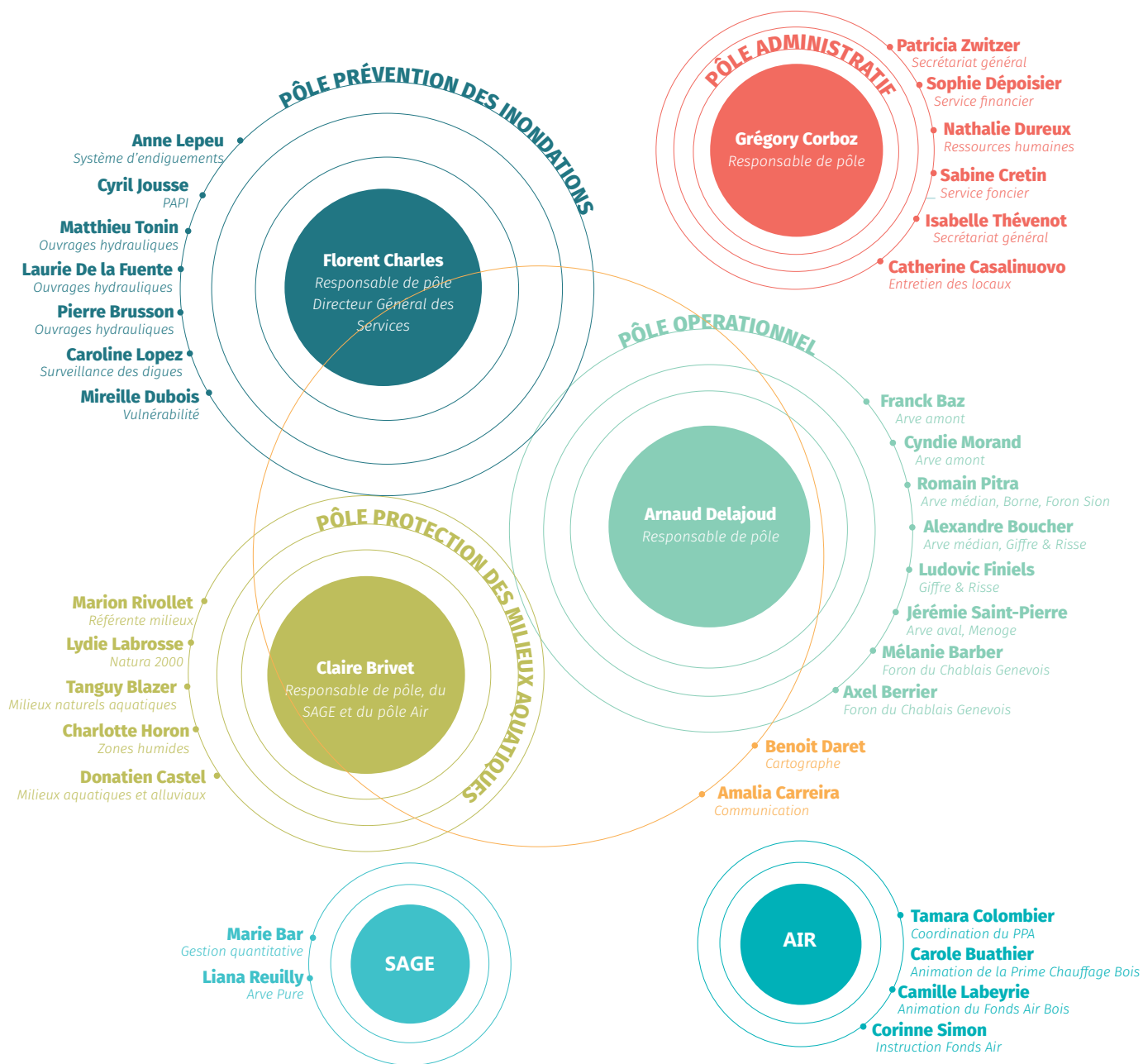
27

titulaires/stagiaires



29 272 €

Budget formation



CONFORTEMENT DES DIGUES DE SAMOËNS

Comme beaucoup de communes de Haute-Savoie, Samoëns est exposée au risque inondation.

La vétusté des digues sardes le long du Giffre et des digues du Clévieux a conduit le SM3A à engager un important programme de réhabilitation des ouvrages pour protéger les personnes et les biens des inondations. Conscient des enjeux environnementaux, le SM3A a mené conjointement des actions qui permettent de préserver la biodiversité.

Du fait de sa contraction, notamment sous le pont de la RD907, du pont de la Fruitière et de la passerelle piétonne, les crues du Clévieux pouvaient générer des débordements à partir d'une crue d'occurrence trentennale. En cas de crue simultanée avec le Giffre, les débordements sont dommageables sur les rives de chacun des cours d'eau.

Avec ces travaux, le SM3A s'est employé à protéger contre des crues tout en préservant les écosystèmes environnants, une approche transversale du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques qui se définit par l'essence même du syndicat : la GEMAPI.

Le coût total des travaux a été financé grâce aux fonds publics amenés par l'Etat dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations), du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du CTENS (Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles Alluviaux) et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre du Contrat Global. Le reste à charge a été solidairement supporté par les habitants du bassin versant de l'Arve au travers de la taxe GEMAPI.





CURER LES COURS D'EAU, UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

La gestion sédimentaire est un sujet complexe qui peut susciter des débats en raison de ses impacts négatifs sur l'environnement, et parfois positifs sur le risque d'inondation.

Le cours d'eau et son bassin versant forment un système dont l'équilibre instable est le résultat d'ajustements constants, et peut être perturbé par une modification de pente, de section d'écoulement, de rugosité de berge, de débit moyen, etc... Ces paramètres impactent les processus d'érosion et de dépôt de sédiments, qui se produisent à des périodes et des endroits variables. Le profil longitudinal des cours d'eau étant le résultat du processus naturel d'érosion, il est en constante évolution. Il peut également être fortement et durablement modifié par des aménagements anthropiques, comme des seuils en travers, ou des culées de pont par exemple.

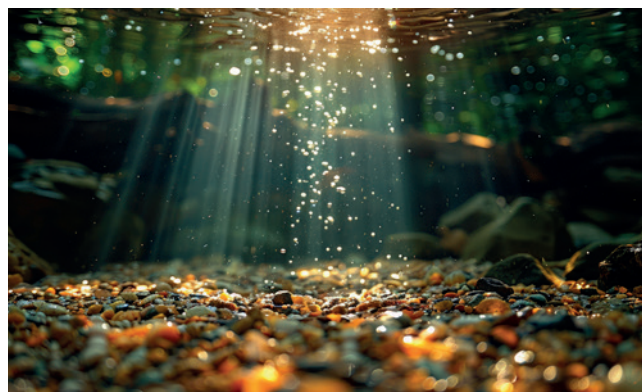
Sur le bassin versant de l'Arve, les cours sont à la fois nombreux et variés, allant du torrent de haute montagne, présentant des pentes de plusieurs dizaines de pourcents, au ruisseau de plaine, dont la pente ne dépasse pas 0.1%. Plus la pente est forte, plus le transport de matériaux solides est conséquent.

Dans un cours d'eau non ou peu modifié, où le transit des sédiments n'est pas altéré par des ouvrages, le lit de la rivière se modifie naturellement afin de pouvoir évacuer ces matériaux et rétablir son équilibre.

Dans le cas de cours d'eau ayant subi des modifications altérant le fonctionnement naturel (canalisation, artificialisation du profil en long

ou en travers, extraction de sédiments, obstacles à l'écoulement des eaux et/ou des sédiments...), l'adaptation du lit aux apports solides n'est plus possible. Il peut alors être nécessaire de mettre en oeuvre des travaux ou des aménagements pour restaurer ou remplacer les fonctionnalités naturelles.

Dans la gamme des interventions possibles, pour répondre au problème posé par le dépôt de grandes quantités de matériaux, se trouve le curage.



Le curage est une action souvent perçue comme bénéfique, puisqu'il conduit à augmenter la section d'écoulement, autrement dit à « nettoyer » le lit, lorsqu'on assimile un cours d'eau à un canal. Le curage est intuitivement la solution à toute forme d'obstruction du lit, et il a l'intérêt d'être visuellement efficace.

Toutefois, le curage est une opération lourde, qui peut entraîner des conséquences néfastes pour l'environnement lorsqu'elle est mal maîtrisée. Un curage trop important entraîne la des-

truction du fond des rivières, qui est un habitat pour de nombreuses espèces d'invertébrés. Le creusement trop important du lit impacte les connexions latérales du cours d'eau avec ses annexes hydrauliques (mares, zones humides, berges, affluents, fossés...) et avec son lit majeur. Écologiquement, c'est une action menant à une dynamique régressive du milieu, qui perturbe les habitats d'espèces qui disparaîtront temporairement ou de manière durable de l'écosystème, d'autant plus si le curage est effectué durant les périodes de reproduction des espèces piscicoles et de la faune associée.

D'autre part, les sédiments sont des pièges à polluants, et un curage mal effectué peut remettre en suspension ces polluants et contaminer l'aval par un relargage massif de molécules toxiques (pesticides, phosphates, PCB, métaux lourds).

Enfin, par définition, le curage conduit à extraire des sédiments du système, qui vont donc

manquer et générer un déséquilibre : la rivière va devoir compenser pour rétablir l'équilibre. Le rééquilibrage se fera par action sur le profil en long ou en travers : augmentation de la pente ou érosion latérale par exemple. Autrement dit, le curage en un point génère de l'érosion en d'autres points. En cas d'intervention massive, de telles érosions peuvent conduire à la destruction des ouvrages présents en bordure de cours d'eau, comme les digues, les protections de berges, ou les ponts.

Le SM3A a établi des plans de gestion, permettant d'identifier les endroits où un curage peut être nécessaire ainsi que les volumes annuels admissibles. Une opération de curage, très encadrée par la réglementation, n'est envisagée qu'en dernier recours, dans le cadre d'une analyse fonctionnelle du cours d'eau et d'une vision pluriannuelle de son évolution.



Rivière de laboratoire - © IPGP

SURVEILLANCE ET GESTION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Le SM3A poursuit sans relâche ses actions de surveillance et de gestion des systèmes d'endiguement du bassin versant.

Aujourd'hui, le SM3A est gestionnaire de 65 ouvrages de protection. Les équipes du SM3A interviennent régulièrement sur ces systèmes de protection, tant pour faire en sorte que ceux-ci restent en bon état et puissent jouer efficacement leur rôle lors des crues.

Les équipes du SM3A réalisent plusieurs visites annuelles sur tous ces ouvrages et font procéder aux réparations nécessaires. Le syndicat intervient également ponctuellement à la demande d'opérateurs tiers pour fournir une assistance à maîtrise d'ouvrage lorsque des travaux extérieurs sont prévus à proximité immédiate des systèmes de protection.

Des actions moins visibles mais néanmoins nécessaires consistent à mettre en permanence à jour les dossiers techniques de tous ces ouvrages afin de pouvoir y faire référence en cas de désordres et déterminer rapidement les mesures à prendre.

54 km
d'ouvrages
gérés par le SM3A



413

DT/DICT reçues



195
K€

travaux entretien



385
K€

travaux réparation



S'EXERCER À LA GESTION DE CRISE

Un exercice de sécurité civile est une simulation d'un événement proche de la réalité pour tester l'organisation mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvagerie (PCS). Il a pour intérêt de vérifier et maintenir le caractère opérationnel du PCS, former les intervenants et développer leur réactivité, dégager des pistes d'amélioration pour l'organisation communale de gestion de crise.

Compris dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), cette action a pour objectif de réduire la vulnérabilité en testant au moyen d'exercices spécifiques les capacités opérationnelles des différents services et acteurs des communes du bassin versant de l'Arve.

L'exercice permet de mettre en situation la commune dans son poste de commandement communal et sur le terrain, autour d'un scénario «inondation» impliquant fermetures des routes, alerte et information de la population, évacuations des quartiers inondables, tournées de surveillance des cours d'eau, surveillance des réseaux, mise en oeuvre d'un centre d'accueil, déclenchement du Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles etc.

Élus et agents sont impliqués dans cet exercice, ainsi que de très nombreux services extérieurs : Préfecture, gendarmerie, croix

rouge, SDIS, protection civile, SM3A...

L'évènement grandeur nature permet aux différents acteurs de s'exercer, d'identifier leurs forces et faiblesses et par conséquent de s'améliorer. L'objectif est d'entraîner les communes en collaboration avec de nombreux acteurs relevant de la gestion de crise à tester leur outil de planification respectif, ainsi que les moyens humains et matériels à mobiliser.

Développer une anticipation locale des territoires est essentiel : elle permet d'acquérir les bons réflexes et de réduire les risques en cas d'alerte de fortes précipitations et/ou de crue.



Exercice interservices organisé à Bonneville

RENATURATION DE L'ARVE

PAR LE RETRAIT D'UNE DÉCHARGE

L'Espace Borne Pont de Bellecombe est composé de nombreuses ballastières comblées par des dépôts et des déchets. Le SM3A rétablit la fonctionnalité hydro-morphologique et la renaturation de l'Arve dans cet espace depuis de nombreuses années. Pour poursuivre son action, le syndicat va réaliser des travaux de retrait d'une décharge située à proximité de l'Arve.

Il fut un temps où le déversement à la rivière était la norme, c'était le Moyen-Âge. Dans tout le pays, des « décharges municipales » ont été mises en place pour accueillir des déchets ménagers mais, en pratique, d'autres déchets (déchets de l'activité artisanale, déchets industriels, dépôts sauvages, etc.) ont pu également être déposés. Par ailleurs, ces anciens dépôts étaient souvent mis en place sans aucun confinement.

L'Espace Borne Pont de Bellecombe recense plusieurs décharges à proximité des berges. Les différentes crues érodent les différents massifs de déchets. Dans les années 90 le lit de l'Arve a été artificiellement basculé en rive gauche puis deux épis ont été construits pour protéger la berge des érosions au droit de la décharge.

Le lit principal de l'Arve est rapidement revenu vers sa position initiale en rive droite à la suite des travaux, et si les épis assurent encore partiellement la protection de la berge, on note tout de même des dégradations constantes qui augmentent le risque de captures des déchets par la rivière.

Le potentiel polluant étant sérieux, le SM3A a mené des études, comparé les différents

scénarii possibles et opté pour le retrait. En faisant ce choix le SM3A favorise également la divagation de l'Arve en lui «rendant» plus de 21 ha pour s'exprimer, ce qui s'intègre parfaitement dans la stratégie opérationnelle de restauration de l'Espace Borne Pont de Bellecombe portée par le syndicat.

Ces travaux ambitieux représentent un investissement conséquent que le SM3A ne peut supporter seul. Le syndicat s'appuie sur le soutien financier de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département.



Signature d'une convention de soutien financier



L'espace Borne Pont de Bellecombe

LA CRUE DE NOVEMBRE 2023

Avec une valeur de pointe mesurée à Genève à plus de 1000 m³/s, le bassin versant de l'Arve a connu une crue historique en novembre 2023. Retours et enseignements sur cet évènement exceptionnel.

L'année 2023 a enchaîné les extrêmes : une période de sécheresse record puis une période de précipitations record créant les conditions propices à l'évènement survenu le 15 novembre dernier.

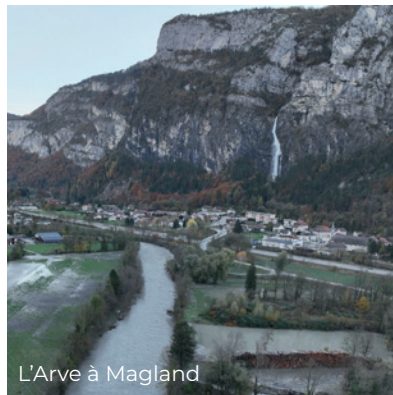
Cette crue est due à l'accumulation de plusieurs facteurs aggravants :

- une saturation du sol par les pluies des semaines précédentes,
- une fonte nivale significative,
- des cumuls de pluie importants sur le territoire (jusqu'à 150 mm en 48h).

Une gestion 24/24h pour les équipes du SM3A

Dès l'émission des bulletins de vigilance, l'organisation de crise du SM3A est mise en place avec des agents mobilisés jour et nuit, répartie entre équipes de terrain et cellule de coordination.

Tout au long de cet épisode, les équipes ont pu informer les différents acteurs locaux : services de l'État, services de secours, communes, EPCI et Département de la Haute-Savoie et travailler en étroite collaboration pour sécuriser les zones touchées par les crues, fermer les voies pendant que le SM3A vérifiait l'état des digues et des ouvrages hydrauliques.





Espace Borne Pont de Bellecombe

Le SM3A a rempli sa mission en assurant un suivi hydrométéorologique, en prenant les mesures préventives pour limiter les dégâts, en alertant les différents partenaires pour la mise en place de mesures vers les lieux sensibles.

Grâce à une prévention des risques efficace, une bonne coordination de l'équipe pendant l'évènement et aux investissements réalisés par le SM3A depuis plus de 30 ans, les dégâts sont demeurés très localisés.

En période de crue, le SM3A peut s'appuyer sur plusieurs outils de gestion de crise :

- un dispositif d'astreintes en cas d'alerte,
- des outils opérationnels (cartes, répertoires de contacts, consignes de gestion des ouvrages, données hydrologiques, ...),
- des entreprises sous contrat mobilisables dans les cas d'urgence ou de force majeure.

Chaque nouvel évènement contribue à l'amélioration des modèles de prévision hydrologique utilisés dans le cadre de la gestion.

L'analyse de l'évènement permet d'identifier les points d'amélioration à mettre en œuvre.



L'Arve à Reignier-Esery



Le quartier des Eaux Belles à Etrembières

RENATURATION DE LA MERLE

Le ruisseau de la Merle traverse le parc de Rochexpo, en partie busé, en partie à ciel ouvert. Lors de la construction du parc des expositions, ce ruisseau avait fait l'objet d'un aménagement artificiel, bétonné et minéral. Fortement détérioré, il nécessitait une reprise totale des berges.

D'un point de vue paysager, il présentait également des caractéristiques nettement défavorables pour un site qui venait de faire l'objet d'une restauration architecturale et paysagère complète.

Pour redonner un caractère naturel au ruisseau, le SM3A a réaménagé ses berges et soigné son intégration paysagère.

Des espèces caractéristiques et identitaires des milieux rivulaires ont profité à la reconstitution d'un cadre naturel dans ce secteur qui était fortement transformé.

Certaines pentes ont été adoucies et végétalisées avec des espèces herbacées, ce qui permet dorénavant aux piétons de s'approcher du cours d'eau.

Des points de vue ont été ouverts à la contemplation. Pour rééquilibrer le profil en long et fixer les berges, les chutes d'eau ont été reprises.

Pour réaliser ces travaux, le SM3A s'est une fois de plus appuyé sur les techniques mixtes qui allient génie végétal et génie civil.



AMÉLIORER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DU MARAIS D'ENTREVERGES

Située sur la commune de la Tour, cette zone humide qui, jusque dans les années 70, faisait l'objet d'une exploitation agricole, conduisant au maintien d'un milieu ouvert, le marais d'Entreverges a subi d'importants aménagements qui ont fortement dégradé le site.

Pourtant, cet espace présente un enjeu pour le réseau écologique local. En effet, il se situe à proximité des réservoirs de biodiversité que constituent les Brasses et le Môle et un corridor écologique Nord-Sud à échelle régionale est présent.

Dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles des espaces alluviaux, le SM3A mène depuis l'automne 2023 des travaux destinés à améliorer la diversité biologique en restaurant les fonctionnalités hydrologiques du marais.

Pour y parvenir, le syndicat va notamment :

- Soutenir le retour d'un cortège d'espèces floristiques et faunistiques inféodées à ces milieux en restaurant les habitats ouverts du milieu ;
- Améliorer le fonctionnement hydrologique du site en retirant d'anciens merlons de curage ;
- Contribuer à la lutte contre les pollutions en retirant les nombreux déchets (pneus de camions notamment).

A l'issue du chantier, un suivi ornithologique du site permettra d'évaluer les travaux réalisés puisqu'aucune nidification d'oiseau spécifique des zones humides n'avait été observée lors de l'état initial en 2020.

EN FRANCE

30% des plantes remarquables

50% des oiseaux

100 % des amphibiens

dépendent des zones humides



LES TYPOLOGIES DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Le bassin versant de l'Arve est traversé par de nombreux cours d'eau, chacun ayant des caractéristiques spécifiques. Leur diversité nécessite des approches différenciées.

Des têtes de bassin jusqu'à la Jonction, on observe une évolution des caractéristiques morphologiques et hydrauliques des cours d'eau. Les pentes diminuent, les matériaux charriés deviennent plus petits, la largeur du cours d'eau augmente légèrement, la vitesse d'écoulement s'accroît et les hauteurs d'eau augmentent. Ce continuum fluvial, où transitent les flux liquides, solides et biologiques, peut être divisé en trois zones principales : une zone d'érosion (tête de bassin versant), une zone de transport et une zone de dépôt terminale (confluence).

Les torrents de haute et de moyenne montagne

Il s'agit par exemple des Arveyrons sur Chamonix, du Nant Bordon à Passy, torrents affluents du Borne amont etc. Ce sont des cours d'eau aux pentes très fortes, soit d'origine glaciaire avec une forte production sédimentaire, soit de moyenne montagne. Les questions de risques et d'apports solides souvent brusques y sont déterminantes. Faute de surlargeurs, ils ne peuvent pas réguler ces apports ; de ce fait, ils présentent naturellement de très fortes variations verticales de leur lit et sont susceptibles de chan-

ger de trajectoire de façon brutale à l'occasion d'une crue. Les enjeux se localisent le plus souvent sur leur cône de déjection, fréquemment urbanisé.



Sources de l'Arveyron

Les rivières torrentielles

Il s'agit des rivières principales du territoire, l'Arve et le Giffre. Elles font transiter une charge solide importante, qu'en situation naturelle elles régulent par des largeurs très importantes et des formes en tresse.

Les cours d'eau à forte pente

Il s'agit des cours d'eau d'avantage présents sur la partie aval du périmètre, comme le Borne, la Menoge, les Foron, les cours d'eau du Genevois etc. Ces torrents ont une morphologie plus ou moins en lien avec un transport solide moins intense que les types de cours d'eau précédents. Sur les secteurs les plus proches de la Suisse, leurs pentes sont

même entièrement héritées des dépôts morainiques de l'ancien glacier du Rhône et les matériaux qui constituent leurs lits sont en partie trop grossiers pour être transportés. Ces cours d'eau sont souvent moins mobiles que les précédents.

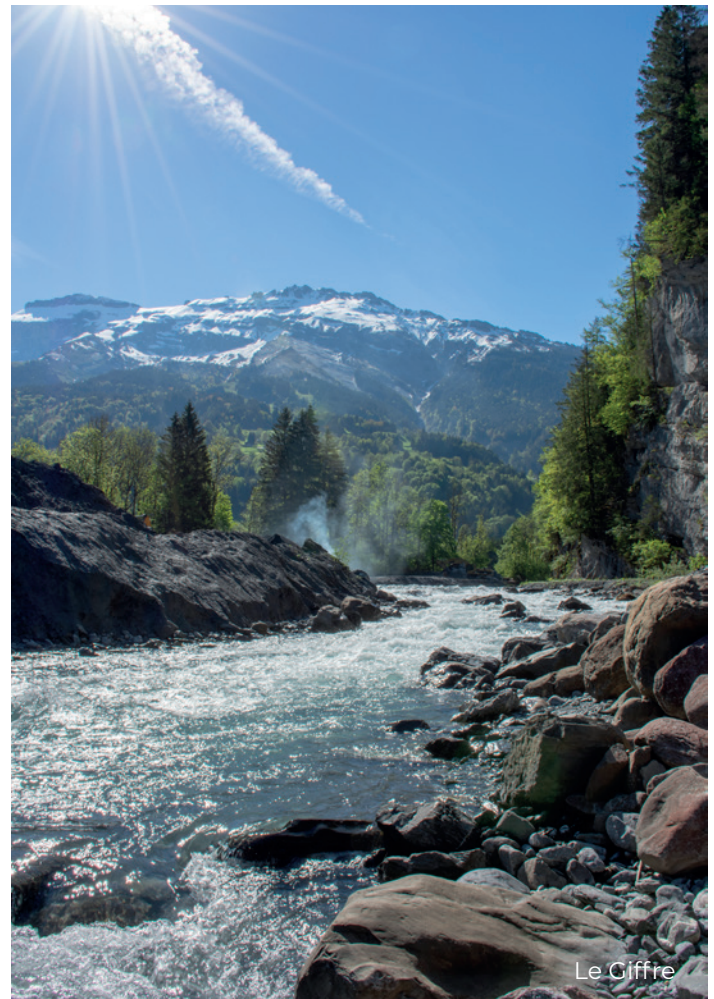


Les cours d'eau à faible pente

Moins nombreux que les autres, ce sont souvent des cours d'eau artificialisés situés en pied de coteau ou implantés sur d'anciens bras morts des principales rivières (Bialle, ruisseau des Vernays...). Compte tenu de leur potentiel biologique, les enjeux de milieux y sont importants, mais dans la mesure où ils drainent des cours d'eau à pente plus forte, la question des risques y est souvent également primordiale.

Chaque cours d'eau présentera des caractéristiques qui lui sont propres. Aucun cours d'eau n'est en tous points identique à un

autre. Etablir une typologie permet au SM3A d'identifier les conditions requises pour planifier les mesures destinées à les améliorer.



RÉSERVOIR DE PÊCHE SUR LE LAC AUX CASTORS

Le parc situé autour du siège du SM3A, d'une superficie de 20 ha est composé de différents types de milieux (étangs et lacs de différentes tailles, zones humides, petits cours d'eau, prairie, espaces boisés). Si le site a toujours été étroitement lié aux activités de pisciculture, le syndicat, en collaboration avec la fédération de pêche et l'AAPPMA du Faucigny, a souhaité raviver les loisirs liés à la pêche sur le lac «aux Castors» en créant un réservoir de pêche.

Cet aménagement qui a pour objectif de proposer un espace de pêche exceptionnel, a vu le jour grâce à un partenariat solide avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

L'initiative qui repose en partie sur une dimension pédagogique centrée sur la pêche et la découverte de la vie aquatique du territoire vise également à relancer les activités de pêche dans les étangs historiquement exploités.

Le réservoir de pêche offre des opportunités d'initiation et de pratique, le tout géré par la Fédération départementale et l'AAPPMA du Faucigny.

Les pêcheurs débutants ou expérimentés ont dorénavant à leur disposition un lac de 6ha, 750m de berges pêchables, ainsi que 3 pontons de 60m de long sur 2m de large pour pêcher carnassiers et salmonidés entre octobre et avril.





RÉINTRODUIRE LES FLEURS ALPINES LOCALES

Les Alpes du Nord abritent une diversité biologique de tout premier plan. Cependant, l'essor économique et l'urbanisation de cet espace ont fragilisé les écosystèmes et leurs fonctionnalités.

Le projet «fleurs locales» initié dans le cadre d'un projet Interreg et porté par ALVEOLE a pour objectif de développer une filière de mélanges grainiers d'essences locales afin de restaurer les milieux fragilisés, ruraux et urbains des Alpes du Nord. Il s'agit de réintroduire des espèces sauvages de la flore des Alpes, espèces particulières comme les myosotis, arnica, œillets ou espèces ordinaires comme les achillées millefeuilles, pimprenelles, etc...

En mettant à disposition d'ALVEOLE une parcelle de terrain et en s'engageant dans la démarche, le SM3A participe à l'émergence d'une filière de production locale pour favoriser la biodiversité. Si l'ensemencement d'espèces herbacées constitue rarement la seule technique utilisée, mais plutôt un complément à d'autres techniques, il n'en demeure pas moins fondamental qu'il accompagne l'immense majorité des projets d'aménagement du syndicat.

La complexité génétique des plantes indigènes et leurs interactions avec d'autres éléments des écosystèmes sont quelques-unes des caractéristiques fondamentales qui les rendent essentielles dans les processus de restauration écologique et de récupération de la biodiversité.

30



 **80**
espèces testées

83 kg

de graines

 **6000 m²**
mis à disposition

LES ESPÈCES DU BASSIN VERSANT

LE CRIQUET DES TORRENTS

Le criquet des torrents (*Epacromius tergestinus ponticus*) est une espèce fascinante et méconnue qui vit dans des environnements spécifiques et souvent extrêmes. Cet insecte, bien que petit, joue un rôle crucial dans l'écosystème des zones humides de montagne.

De taille moyenne et reconnaissable à ses pattes rayées, le criquet est l'un des orthoptères les plus menacés d'Europe. En France il n'est plus recensé que sur 3 rivières, dont le Giffre.

Il vit dans les zones alluviales des cours d'eau alpins et aime particulièrement les dépôts limoneux et les grandes zones sableuses humides où l'eau serpente entre des plages de sable et de graviers. Il était d'ailleurs présent sur l'Arve, lorsque cette dernière avait encore une morphologie en tresse.

Autrefois présent dans tout le paysage alpin Français, Suisse et Italien, les endiguements, les extractions de granulats dans les cours d'eau ont fortement impacté les habitats favorables à ce criquet. Phénomène assez particulier lors des crues : il se laisse entièrement submerger sans bouger et peut rester plusieurs heures sous l'eau.

Bien que peu connu, il est un indicateur précieux de la dynamique alluviale. Sa protection nécessite une approche intégrée, combinant conservation de l'habitat, recherche scientifique et sensibilisation. Pour améliorer les connaissances, un suivi va prochainement être mené sur le Giffre.

En renaturant les cours d'eau en tresse, en protégeant l'environnement de ce petit insecte, le SM3A contribue à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes alpins.



RENATURER LES COURS D'EAU

En plus de contribuer à la beauté des paysages, les cours d'eau proches de l'état naturel jouent un rôle crucial pour la biodiversité et la protection contre les inondations. Conscient qu'un bon fonctionnement de la rivière bénéficie à l'être humain et à la nature, le SM3A restaure, renature et revitalise les cours d'eau du bassin versant.

Les rivières ont toujours été des axes privilégiés de peuplement humain, servant de voies de circulation, de migration, de sources d'eau ou de nourriture.

Elles fournissent de l'eau pour l'alimentation, les besoins domestiques ou industriels, l'abreuvement et l'irrigation. Elles offrent une énergie naturelle grâce à leur pente et constituent une source de granulats alluvionnaires ou un axe de transport par navigation. Plus récemment, des activités de loisirs se sont développées.

Les usages divers (minoterie, pêche, agriculture...) ont conduit à l'installation d'obstacles plus ou moins importants : seuils, vannes, barrage, etc.

Ces ouvrages, sans doute utiles à l'époque, constituent aujourd'hui des obstacles au fonctionnement naturel de la rivière.

En permettant aux cours d'eau de retrouver un fonctionnement plus naturel, le SM3A facilite les conditions favorables à la biodiversité car une rivière est avant tout un lieu de vie et

de reproduction pour les poissons et autres espèces vivantes, une fonction naturelle qui précède tous les usages que l'homme en a tirés.

La renaturation des berges et des cours d'eau, la reméandration, la restauration de zones humides et la création de zones d'immersion temporaire, naturelles (aussi appelées zones d'expansion de crues) ont pour objectif d'apporter des solutions basées sur la nature en termes de lutte contre les inondations, tout en ayant un impact positif sur le cycle de l'eau, la qualité des eaux de surface et souterraines et l'approvisionnement en eau (épuration, écoulement, infiltration).



Le sonneur à ventre jaune, tributaire des zones alluviales

Préservation de la biodiversité

Renaturer les berges et rendre à la rivière son cours naturel va lui permettre de retrouver son rôle d'épuration des eaux. Un lit sinueux permet l'alternance d'eau rapide et lente et favorise l'épuration de l'eau. Ainsi, les pollutions résiduelles peuvent être supprimées de manière naturelle et durable, et la qualité de l'eau sera meilleure.

Protection contre les crues

En renaturant les cours d'eau, le SM3A donne plus d'espace à la rivière, qui peut ainsi se répandre dans des zones où elle produira moins de dommages ce qui contribue à protéger les zones habitées.

Laisser une rivière méandrer naturellement, concourt à ralentir la vitesse du débit de l'eau, et donc à mieux anticiper les pics de crues.

La renaturation constitue une véritable révolution dans la relation à l'environnement. Après avoir longtemps lutté contre la nature il est désormais temps de réapprendre à vivre avec elle et de faire confiance à sa capacité de résilience.

Les solutions dites « basées sur la nature » sont privilégiées car elles s'appuient sur les puissants mécanismes d'autorégulation du milieu. C'est ce que s'emploie à faire le SM3A sur ses chantiers, notamment sur l'Arve à Chatelaine en 2022.



Le Foron du Chablais Genevois

INAUGURATION DU CONFORTEMENT DE DIGUE ET RENATURATION DE L'ARVE

Le 27 avril 2023, le SM3A et ses partenaires techniques et financiers inauguraient les travaux menés au cours de l'année 2021 pour conforter la digue de la Châtelaine et renaturer l'Arve.

Les travaux visaient deux objectifs : tout d'abord protéger les personnes et les biens contre les crues de l'Arve grâce à un confortement de la digue et une augmentation de la largeur du lit de l'Arve de 50m jusqu'à 120m (ce qui permet une meilleure régulation du transport des matériaux et réduit la vitesse des écoulements). Au-delà de la protection contre les inonda-

tions, ce chantier ambitionnait aussi une restauration écologique. En effet, cette opération offrait une véritable opportunité de renaturation, sur un secteur de faible qualité environnementale.

Si le SM3A est conscient que la restauration complète du lit est irréalisable face aux impacts de l'artificialisation passée, il persiste à œuvrer pour l'amélioration de la biodiversité. Pour ce faire, des aménagements destinés à diversifier les habitats écologiques et à développer les zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres ont été réalisés.



Partenaires financiers et élus locaux autour du président du SM3A



LA VALLÉE DE L'ARVE À VÉLO

À l'époque où Jean-Jacques ROUSSEAU découvrait la campagne genevoise, peut-être rêvait-il de poursuivre ses promenades à pied jusqu'à Chamonix en longeant le cours de l'Arve... Il y a quelques années, ce rêve était utopique : le mauvais état de la rivière et surtout de ses abords empêchait toute pratique sur ses rives.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Arve, le SM3A à la façon du "Petit Poucet" avait lancé ce grand chantier : permettre aux gens de découvrir l'Arve à pied ou à vélo grâce à un cheminement continu de la frontière suisse jusqu'à Chamonix.

Année après année, tronçon après tronçon, au fil des opportunités locales, l'utopie d'hier est devenue sentier.

Aujourd'hui, le SM3A entretient cette « servitude de marche pied » du domaine public fluvial de l'Arve et vous propose de découvrir

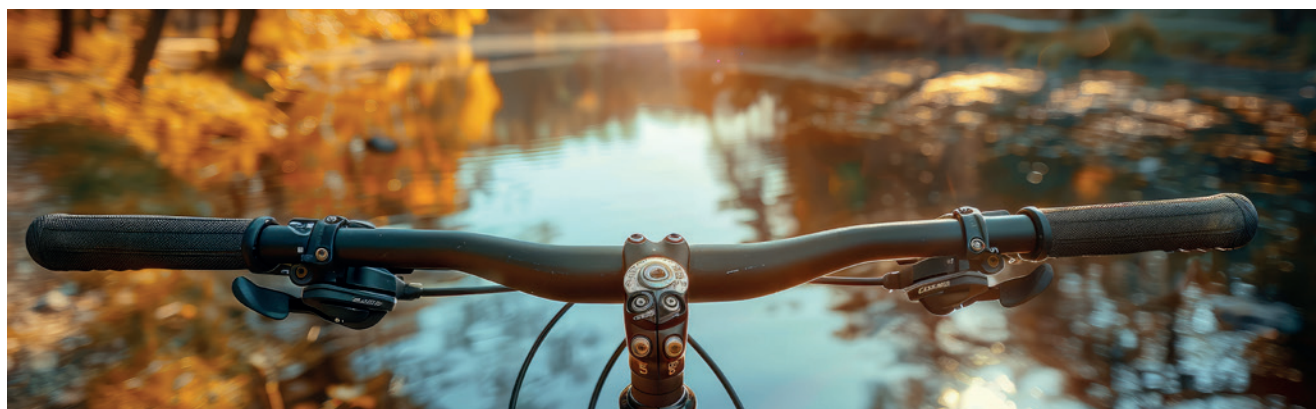
la rivière autrement. Si l'essentiel du sentier est réalisé, tout le tracé ne peut pas encore être parcouru. Lorsque c'est possible, des variantes sont proposées via des itinéraires de contournement.

Téléchargez la trace GPX ou KML depuis le site internet du SM3A www.riviere-arve.org

120
km de sentiers



Depuis Gaillard,
jusqu'au
col de Balme



FORUM DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour la 2^{ème} année consécutive, les syndicats de rivière de Haute-Savoie se sont réunis autour d'un stand commun consacré à l'eau sauvage.

Géraldine Pflieger (SIAC), Jean-Yves Machard (SYR'USSES), Yohann Tranchant (SMIAC) et Bruno Forel (SM3A) ont mobilisé leur énergie pour présenter les actions mises en œuvre pour protéger les personnes et les biens contre les inondations et préserver la biodiversité.

“

L'eau est un bien commun qui mérite une intelligence collective

”



Elus et agents des syndicats de rivière du département

LE SAGE DE L'ARVE



Le schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Arve, est un document portant des orientations spécifiques pour viser un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des mi-

lieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau dans notre territoire.

Construit en concertation avec de multiples acteurs réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), il a été validé en juin 2018 par arrêté préfectoral.

L'année 2023 a été marquée par la reprise d'activité de la CLE en février : recomposition de l'assemblée, élection de son nouveau Président, des membres du Bureau, des Vice-Présidents.

La reprise d'un mode de fonctionnement normal de l'instance de gouvernance du SAGE a notamment permis de rendre des avis sur :

- 12 documents d'urbanisme en cours de révision (une révision générale et 11 révisions simplifiées ou modifications) ;
- 12 dossiers loi sur l'eau.

Certaines actions inscrites au SAGE de l'Arve sont portées par son équipe dédiée au sein du SM3A. En 2023, plusieurs dossiers priori-

taires ont avancé et notamment la validation de la stratégie « zones humides » du SAGE lors de la CLE du 13 juin 2023. Cette dernière définit le cadre à mettre en œuvre pour : S'assurer d'une gestion opérationnelle des zones humides qualifiées de stratégiques sur le territoire du SAGE ; Préserver toutes les zones humides du territoire du SAGE ; Améliorer la connaissance.

Qualité des eaux

En application de la disposition QUALI-3 du SAGE, le SM3A a lancé un monitoring de la qualité des cours d'eau sur 25 stations localisées à l'échelle du bassin versant du SAGE de l'Arve, de façon complémentaire au réseau de l'agence de l'eau (12 stations). Ce suivi, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les apports des polluants impactant la qualité des masses d'eau. En 2023, sur les 37 stations suivies par le SM3A et l'agence de l'eau, 16 sont en bon état écologique, 17 en état moyen et 4 en état médiocre. L'état chimique est mauvais sur 13 stations et bon sur 19 stations. Les causes des déclassements sont multiples : pressions polluantes liées à l'assainissement, aux infrastructures routières, aux activités industrielles, au ruissellement agricole et à l'hydromorphologie.

ARVE PURE

Troisième volet de l'opération collective « Arve Pure » initiée en 2007, Arve Pure 2022 est inscrit dans les actions du Contrat Global du Bassin versant de l'Arve signé le 28 juin 2019.

Ce dispositif est financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et porté par le SM3A en collaboration avec le SNDEC et les 9 EPCI opérationnels (2CCAM, CCMG, CCFG, CCPR, AA, SRB, CCPMB, CCVCMB, CCG). Il permet d'accompagner techniquement et financièrement les entreprises et les services techniques des collectivités ayant des projets de réductions de leurs rejets en micropolluants (métaux, hydrocarbures, solvants, détergents, pesticides...) dans les eaux (réseaux d'assainissement et milieux aquatiques).

L'année 2023 a confirmé l'évolution positive observée en 2022, avec une augmentation des projets de réduction des rejets toxiques (37 contre 34 enregistrés en 2022), financés à hauteur de 1.4M€. A la fin de l'année 2023 l'enveloppe initiale de 7 M€ allouée en 2019 par l'agence de l'eau a été consommée à hauteur de 88,5%.

Au vu de ce reliquat, et afin de continuer à soutenir les projets de réduction des rejets polluants ainsi que les collectivités n'ayant pas pu atteindre tous leurs objectifs, l'agence

de l'eau a décidé de prolonger le dispositif :
> Jusqu'au 30 juin 2024 pour le dépôt des demandes d'aides
> Jusqu'au 31 décembre 2024 pour les actions de communication à destination du grand public.

CHIFFRES CLÉS 2023

188 diagnostics réalisés

37 opérations de réduction des pollutions toxiques financées

5,5 M€ de travaux prévus

1,4 M€ d'aides allouées par l'agence de l'eau



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

En tant qu'acteur clé dans la qualité de l'eau, le SM3A est également partie prenante dans les politiques mises en oeuvre pour améliorer la qualité de l'air notamment avec la coordination du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve.

Outil de planification qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air sur le territoire, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est piloté par l'État, et porté en partenariat avec les collectivités du territoire et les acteurs locaux. Tous sont mobilisés sur cet enjeu crucial avec un objectif : réduire la pollution pour la santé des habitants de la vallée de l'Arve. Ces actions permanentes ou temporaires sont soit réglementaires et mises en oeuvre par arrêtés préfectoraux, soit volontaires, portées par l'État, les collectivités et les acteurs locaux impliqués.

Poursuite d'un dialogue soutenu

La réunion publique menée en octobre 2023 est venue pérenniser le rendez-vous des ac-

teurs du PPA avec les citoyens de la vallée de l'Arve.

Elle a permis de présenter l'avancement des actions sur les sources de pollution (le secteur résidentiel, les transports et l'industrie),

Un bilan positif après 10 ans, des efforts à poursuivre

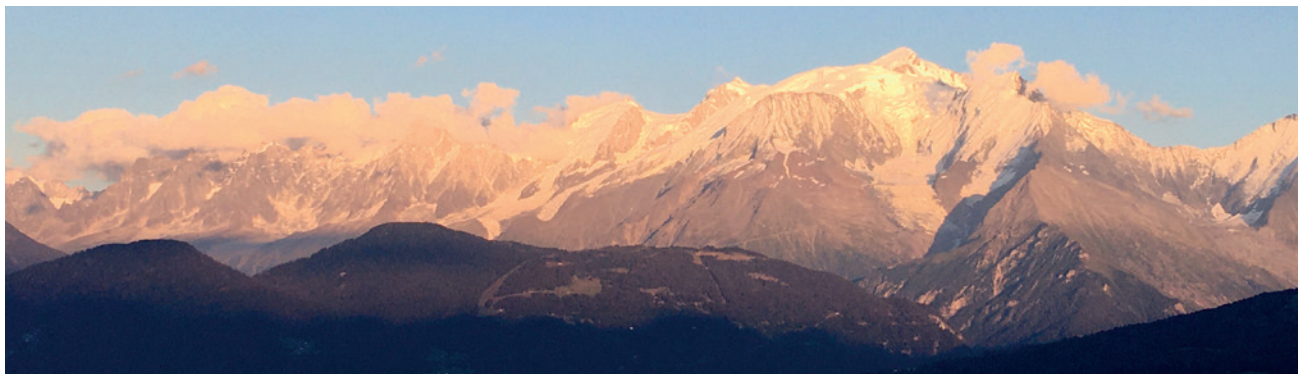
Les 30 actions du PPA donnent des résultats significatifs sur les émissions de polluants avec des baisses constatées entre 2012 et 2020 de :

- > -37% des émissions de particules fines PM10,
- > -38% de PM 2,5
- > -38% des émissions d'oxydes d'azote.

Pour 2024, l'amélioration de la qualité de l'air reste un enjeu sanitaire majeur et les efforts seront poursuivis. L'évaluation du plan permettra de s'assurer que les politiques publiques mises en place permettent de ramener les concentrations de polluants de l'air sous les seuils réglementaires.

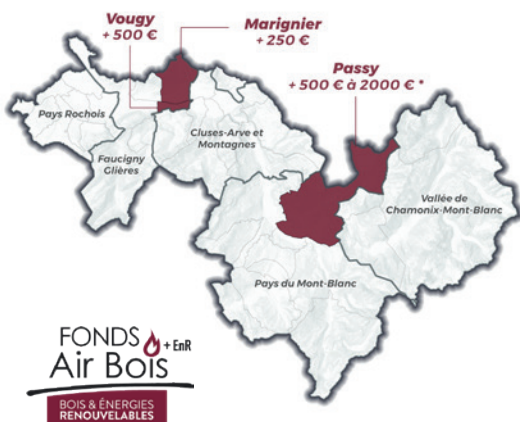
Pour en savoir plus >

[suivez-nous sur les réseaux sociaux](#)



LES FONDS AIR

Le chauffage au bois représente une source importante d'émissions de particules fines sur le territoire de la vallée de l'Arve. Pour limiter l'impact de ce système de chauffage, l'Etat et les collectivités locales ont mis en place différentes aides financières à destination des habitants, afin de leur permettre d'acquérir, plus facilement, un appareil de chauffage au bois performant (ou à énergie renouvelable pour les 41 communes du périmètre du PPA).



Le Fonds Air Bois EnR, action phare du PPA de la vallée de l'Arve

- > 400 appareils ou foyers ouverts ont été remplacés en 2023,
- > 40% des appareils remplacés en 2023 sont des foyers ouverts, contre 36% en 2022,
- > en 2023, 10 personnes ont bénéficié du « coup de pouce foyers modestes » : un acompte fixe de 500€ et une prime versée directement au professionnel,
- > il reste 35% de l'objectif à atteindre.

Pour en savoir plus > <https://www.fonds-air-bois.fr>

La Prime Chauffage Bois d'Arve & Salève, il reste 44% de l'objectif à atteindre

- > 25 appareils remplacés en 2023,
- > 148 depuis le début du dispositif en 2019 dont 35 primes bonifiées,
- > Dispositif prolongé en 2024.



Pour en savoir plus > <https://www.arve-saleve.fr>

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

Le vice-président du SM3A, Maurice Laperrou-saz, a reçu, samedi 09 juillet 2023, l'insigne de chevalier de l'ordre du Mérite agricole. Cette décoration vient récompenser de nombreuses années passées au service de l'agriculture et du Foron du Chablais Genevois en particulier.

Engagé pour sa ville depuis 1983, Maurice Laperrou-saz a consacré l'essentiel de ses mandats à la protection du Foron du Chablais Genevois en intégrant le SIVOM, le SIAF puis le SIFOR, qu'il a présidé jusqu'à sa dissolution en 2018.

Depuis, Maurice Laperrou-saz poursuit son action pour les cours d'eau du bassin versant de l'Arve au sein du SM3A.

Créé en 1883, le Mérite agricole est une des décorations les plus anciennes. Les parlementaires de l'opposition cherchèrent à tourner en dérision cette décoration des champs et lui infligèrent le sobriquet de "poireau" qui, lui restera. Ce nom lui a été donné par analogie à l'insigne qui représente une étoile émaillée de blanc pendue à un ruban dont la plus grande partie est verte et à la plante potagère qui a un bulbe blanc surmonté d'un panache vert. Aujourd'hui, l'expression « avoir le poireau » symbolise le caractère populaire de la décoration du Mérite agricole.



L'ordre du Mérite agricole récompense les personnes ayant rendu des services marquants à l'agriculture, tant dans l'exercice de fonctions publiques que dans la pratique d'activités relevant de l'agriculture.



Le SM3A remercie ses partenaires financiers pour leur soutien



Directeur de la publication : Bruno Forel

Crédit photo : SM3A, Thierry Genand, Laurent Guette, IPGP, Millo Moravski, OTVCMB_SA, Adobe stock

Impression : Imprimerie Uberti Jourdan - Bonneville

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier CERTIFIÉ PEFC
Tous les déchets provenant du processus de production sont recyclés.

Édité en juillet 2024 par le SM3A



SM3A

300 Chemin des Prés Moulin
74800 Saint-Pierre en Faucigny
T. 04 50 25 60 14

TOUT SAVOIR SUR
riviere-arve.org

